

Luxembourg, le 4 février 2025

**Groupe de travail MAE-ONGD**

**Réunion du 31 janvier à 14h30 au MAE**

*Compte rendu*

**Participation :**

Pour le Ministère des Affaires étrangères (MAE) :

- M. Thomas Barbancey, Directeur adjoint de la Coopération et de l'Action humanitaire
- Mme Lara Schaeffer, Desk ONGD, Accords-cadres développement
- M. Jorge Rodrigues, Desk ONGD, Cofinancements
- Mme Patricia Lopes, Desk ONGD, Suivi administratif et opérationnel
- Mme Virginie Gilbert, Desk ONGD, Sensibilisation et éducation au développement

Pour les ONGD :

- Mme Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- Mme Estelle Lyon-Chaudron, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Renforcement des capacités
- M François-Xavier Dupret, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg
- M. Luc Siebenaller, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Président
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Vice-Président
- Mme Julie Piccini, Care Luxembourg, Directeur.

## **1. Approbation de l'ordre du jour**

Le point 2 est retiré de l'ordre du jour ; le compte rendu du GT du 19 décembre 2024, préparé par le Cercle, sera envoyé au MAE dans le courant de la semaine prochaine.

## **~~2. Validation du compte rendu du GT du 19 décembre 2024~~**

## **3. Points d'information :**

### **3.1. Accords-cadres**

La cérémonie de signature des nouveaux accords-cadres s'est tenue hier, le 30 janvier 2025, au MAE.

A cette occasion, deux ONGD, l'ASTM et ECPAT, ont renouvelé leurs accords-cadres Sud respectifs. Par ailleurs, Handicap International Luxembourg et l'Aide Internationale de la Croix-Rouge luxembourgeoise ont reconduit leur accord-cadre Sud en consortium.

Au total, ces 3 accords-cadres, dont un en consortium, bénéficient d'une contribution du MAE s'élevant à 12,7 millions d'euros pour la période 2025-2029. Les activités menées dans ce cadre sont cofinancées par le MAE à hauteur de 60 à 80 %

Les activités mises en œuvre dans le cadre de ces accords-cadres couvriront 18 pays :

- 6 en Amérique latine (Bolivie, El Salvador, Equateur, Guatemala, Honduras, Pérou) ;
- 5 en Asie (Inde, Népal, Philippines, Cambodge, Palestine) ; et
- 7 en Afrique (Burkina Faso, Cabo Verde, Sénégal, Togo, Mali, Niger, Nigéria).

### **3.2. Charte SEAH**

En 2024, 84 ONGD ont adhéré à la Charte contre les violences sexistes et sexuelles, l'exploitation et les abus sexuels (**SEAH**). Pour cela, elles ont désigné formellement deux personnes de référence pour participer à l'autoformation SEAH développée par le MAE en collaboration avec le Cercle de Coopération des ONGD. Cette participation devait être attestée par un certificat de réussite envoyé au MAE avant la date butoir du 31 décembre 2024.

Sur les 84 ONGD : 70 ont remis leurs certificats de réussite au MAE. 53 ONGD ont transmis leurs certificats avant la date butoir, et 31 dossiers d'ONGD restaient incomplets au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ces ONGD ont fait l'objet d'un mail de relance, accordant un dernier délai jusqu'au le 31 janvier 2025.

16 ONGD ont régularisé leur situation.

Actuellement, il reste encore 6 ONGD qui n'ont pas remis leurs certificats. Pour 6 ONGD, le dossier reste incomplet car seulement une personne a introduit le certificat. 2 ONGD doivent nous faire parvenir la charte SEAH rectifiée car les personnes ayant participé à la formation ne sont pas les personnes signataires de la charte.

Dans le cadre de la discussion, il est fait référence au fait qu'il serait opportun d'intégrer une explication pour les différentes réponses, pour mieux comprendre pourquoi elles sont vraies ou fausses. A terme, il sera également envisagé de traduire le guide et la formation dans d'autres langues que le français.

### **3.3. Agréments 2025**

Sur les 83 ONGD qui pouvaient demander un renouvellement de leur agrément pour la période 2025-2026 :

- 72 ont soumis un dossier complet jusqu'au 31 décembre 2024.
- 5 ONGD ont confirmé leur intention de cesser leurs activités et, par conséquent, de ne pas solliciter le renouvellement de leur agrément. Caritas constitue un cas particulier parmi ces 5 ONGD : un courrier de retrait de l'agrément lui a été adressé.

- 3 ONGD ont soumis un dossier dans les temps, mais qui n'était pas complet. Elles ont reçu une demande de compléter leur dossier. Il est important de souligner que l'agrément de ces 3 ONGD a été suspendu à partir du 1<sup>e</sup> janvier 2025, et jusqu'à la régularisation de leur situation.
- 3 ONGD se trouvent dans une situation particulière pour diverses raisons (ex : irrégularités dans les activités et/ou dans les démarches administratives vis-à-vis du MAE), et sont donc susceptibles de voir leur agrément non renouvelé, retiré ou suspendu de manière conditionnée.

Les dossiers en suspens n'impactent pas le calcul des impôts 2024, les changements n'étant effectifs qu'à partir du 1<sup>e</sup> janvier 2025. Le MAE procédera prochainement à l'actualisation de la liste des ONGD agréées sur son site internet.

### **3.4. Revue du CAD**

Tous les six ans, l'action de chacun des pays membres du CAD est examinée par ses pairs pour déterminer dans quelle mesure les politiques, les stratégies et les activités du pays examiné sont conformes aux normes élaborées par le CAD. Le dernier exercice de la sorte pour le Luxembourg avait été conduit en 2017, et une revue à mi-parcours des recommandations a eu lieu en 2020. En raison de l'épidémie du COVID, le nouvel examen a été reporté et a eu lieu l'année dernière, en 2024. La restitution a eu lieu le 13 janvier 2025 à Paris, en présence notamment de la Directrice du Cercle.

L'exercice a été mené par l'Estonie et les Pays-Bas, désignés comme membres examinateurs, avec le soutien du Secrétariat du CAD. Un échange a eu lieu sur les recommandations formulées dans ce contexte par les examinateurs, qui seront partiellement publiées le 27 février 2025, et discutées dans le cadre des Assises de la Coopération 2025.

### **4. Maison des ONGD : état des lieux**

Les ONGD présentent le sondage réalisé concernant l'intérêt des ONGD à participer au concept de la Maison des ONGD. Elles informent le MAE qu'une réunion aura lieu le 12 février pour définir une feuille de route 2025. Sur base de cette feuille de route, un dossier sera soumis au MAE.

### **5. Assises 2025 : discussion thématique**

Il est convenu avec les ONGD que les Assises de la Coopération 2025 se tiendront sur une seule journée, le 7 mai 2025, à la LuxExpo. Contrairement aux années précédentes, le MAE et les ONGD organiseront leur programme sur une seule journée. Le sujet des Assises sera la revue par les pairs de l'OCDE. Diverses discussions seront organisées autour des sujets et recommandations du rapport.

Il est proposé aux ONGD d'investir l'espace devant la salle de conférence pour mieux valoriser leurs actions. Par exemple, des espaces par zone géographique d'intervention pourront être aménagés pour favoriser les discussions entre partenaires actifs dans une même région. Il est proposé de clôturer la journée par une animation musicale pour favoriser un moment d'échange et de convivialité.

### **6. Discours sur la Coopération à la Chambre des Députés**

Le discours aura lieu le 12 février, et le débat suivra le 13 février 2025.

Un échange a lieu sur les différentes thématiques d'intérêt pour les ONGD.

### **7. Divers : dates des GT MAE/ONGD 2025**

31/01/2025 – 14h30-16h00	04/07/2025– 14h30-16h00
27/03/2025– 10h00-11h30	03/10/2025– 14h30-16h00
23/05/2025– 14h30-16h00	05/12/2025– 14h30-16h00